

mencent à se demander pendant combien de temps encore une étendue d'eau aussi immense que l'océan Pacifique peut continuer d'absorber au rythme actuel les déchets qui y sont déversés. Ils se demandent dans le cas où l'on continuerait de retirer du Pacifique et, dans une mesure moindre, des autres océans la vie même qui fournit l'oxygène que nous respirons, si tôt ou tard nous n'allons pas mourrir étouffés à cause du manque d'air, à moins que nous ne mourrions tous à cause des divers effets toxiques sur l'eau et, partant, sur nos aliments avant que ce processus atteigne son point culminant.

C'est en songeant à cela que j'aimerais participer brièvement au débat. Je ne serai peut-être pas aussi éloquent que mes collègues de Vancouver-Kingsway (M^{me} MacInnis) et de York-Sud (M. Lewis), mais j'aimerais moi aussi manifester l'inquiétude que suscite chez moi l'attitude plutôt apathique du ministre et du gouvernement à l'endroit des mesures proposées dans les amendements à l'étude. Je n'ai pas eu l'occasion d'assister aux séances du comité qui a examiné ce bill, mais à ce temps-là j'ai travaillé avec d'autres comités qui étudiaient des questions très pertinentes à la teneur de ce bill et au but qu'il vise en ce qui concerne la pollution au Canada. Au comité des affaires indiennes et du développement du Nord, nous avons étudié la loi sur les eaux intérieures du Nord et la loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques, et au comité des affaires extérieures, nous avons examiné un autre bill, pas aussi pertinent, au sujet de nos mers territoriales et des zones de pêche. Puis, au comité des pêches, nous avons examiné des modifications plutôt radicales à la loi des pêcheries. Qu'ils aient appartenu à ce comité ou non, je suis certain que tous les députés à la Chambre se rendent compte que la question de la qualité de l'eau et celle de l'avenir de nos pêcheries sont étroitement liées. C'est pourquoi l'étude des amendements proposés à ce stade-ci a retenu mon attention ces derniers temps, comme elle a retenu l'attention des députés du Nouveau parti démocratique qui ont participé aux délibérations du comité chargé d'étudier ce bill.

Pendant que j'écoutais ce soir la représentante de Vancouver-Kingsway et le député de York-Sud, surtout, discuter de l'amendement, je me rappelais la conférence sur la pollution

et le milieu tenue à Montréal en 1966 où je suis allé et dont j'ai parlé à diverses reprises à la Chambre au sujet de mesures dont nous étions saisis. Je tiens à signaler que les idées et les arguments avancés par mes collègues ce soir sont précisément les idées fondamentales que la conférence de 1966 sur la pollution a permis de dégager. À part les arguments et les considérations que l'on a exposés lors des délibérations du comité et les citations qu'en a faites la représentante de Vancouver-Kingsway, je soutiens qu'il existe un solide faisceau de témoignages et un noyau de pensée qui est le produit de la conférence de 1966 sur la pollution.

Si je me souviens bien, la conférence pourrait être résumée en deux points. D'abord, on a étudié la gestion d'un bassin hydrographique. On a ensuite examiné le rôle du gouvernement fédéral dans l'établissement de normes qualitatives de l'eau applicables de façon satisfaisante partout au Canada. Ce projet de loi tente de s'attaquer à ces deux problèmes, mais de façon non satisfaisante. Pour ce qui est de la gestion qualitative de l'eau dans un bassin hydrographique, ce projet de loi est vague et incomplet. Il n'explique pas ce principe lorsqu'il traite des organismes chargés de la gestion qualitative des eaux. Cette idée n'est pas clairement expliquée dans cet article du projet de loi.

Néanmoins, quant à moi, aucune assurance véritable n'a été donnée—et je pense qu'on nous assure du contraire—que cette idée de gestion des bassins hydrologiques se dégage du projet de loi. Pour ce qui est de l'autre point, l'idée maîtresse qui ressort de la conférence est absente du bill, car si cet amendement allait être rejeté, il n'y aurait aucune disposition visant l'établissement de normes satisfaisantes de la qualité de l'eau. Puis-je encore une fois souligner, comme l'ont déjà fait un couple de mes collègues, qu'il s'agit de plusieurs normes, contrairement à ce que pense le ministre selon qui nous voudrions que toutes les eaux canadiennes soient aussi pures que celles du lac Louise. J'ai peut-être omis de le dire au ministre, mais lorsque j'ai visité le parc avec les autres membres du comité des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, l'eau du lac Louise avait perdu sa pureté originelle car, dans un des parcs nationaux, on y avait jeté des